

pelle sa fille aînée , & ses descendans mâles. Cette fille aînée est Catherine d'Autriche , qui épousa l'année 1584. *Charles-Emanuel I.* d'où sont sortis de ligne directe *Victor-Amedée I.* , *Charles Emanuel II.* , *Victor Amedée II.* & *Charles Emanuel* Roi de Sardaigne. *Victor Amedée II.* devoit , par conséquent , à la mort de *Charles II.* être mis en possession du Duché de *Milan* , qui lui appartenoit du chef de sa bisayeule , en vertu de la disposition faite en 1549. par l'Empereur *Charles V.*

Dans l'article qui tend à prouver que les seules filles de *Philippe II.* au premier degré & leurs descendans mâles sont appelés suivant le sens littéral du Diplôme de *Charles V.* on fait remarquer , que le Diplôme distingue & fixe dans la ligne masculine de *Philippe II.* à l'égard des propres fils de ce dernier , autant de lignes masculines que le même Prince auroit de fils , & qu'il appelle toutes ces lignes immédiatement les unes après les autres , d'abord celle du premier né , ensuite celle du second , successivement celle du troisième , & enfin celle du quatrième.

Dans l'article deuxième qui a pour objet de prouver , que les petites filles ne sont pas comprises sous le nom de filles , on fait l'observation suivante.

Les Loix ne comprennent sous le nom de fils & filles , que ceux & celles du premier degré & dans les cas où elles parlent des fils & des filles , elles n'entendent point faire mention des petits-fils , ni des petites-filles , à moins qu'ils ne soient expressément nommés ; & sans rapporter un nombre fatiguant d'autorités sur cette matière , on se contentera de donner trois exemples